



## REGLEMENT DEFINITIF 2012

### 23° COURSE DE COTE REGIONALE DU MONASTIER SUR GAZEILLE

**28 et 29 JUILLET 2012**

L'Association Sportive Automobile de la HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organise les 28 et 29 juillet 2012, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée:

#### **23° COURSE DE COTE REGIONALE DU MONASTIER SUR GAZEILLE.**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne coefficient 1, le challenge du comité régional d'Auvergne et le challenge A.S.A HAUTE VALLEE DE LA LOIRE.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n°R/CC/19 en date du 27/04/2012 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R229. en date du 15/05/2012.

#### **ART 1p - ORGANISATION DE LA COURSE**

##### *Article 1.1p. Officiels:*

Président du Collège des Commissaires Sportifs:	Nicole FOREST	lic n° 1882
Commissaires Sportifs:	Marc MOULIN	lic n° 19079
	Georges BEAL	lic n° 2910
	Pascal MAGNE	lic n° 43098
Directeur de Course:	L.R VERLINE	lic n° 21427
Directeur de Course Adjoint:	Sylvie KRZYZANOWSKI	lic n° 22005
Directeur de Course Adjoint convoi	Patrick ASSENAT	lic n° 21221
	Jean Paul FRANCOIS	lic n°162919
	Maurice BESSE	lic n° 2926
Directeur de Course Adjoint pré-grille	Yves BEYSSON	lic n° 27700
Commissaires Techniques Responsable	Gérard JOUVHOMME	lic n° 51582
	Christian ALLOIN	lic n° 13706
Commissaires Techniques	Dominique MONNIER	Lic n° 55260
	André BOIVIN	lic n° 3572
	Christian CHALINDAR	lic n° 3594
Organisateur technique et chargé de la mise en place des moyens :		
Chargé des relations avec les concurrents:	Joëlle ALLEMAND	lic n° 16382
	Jacques PRADIER	lic n° 145374
Chargé des Commissaires de Route:	Michele ARNIAC	lic n° 14397
Chronométrateurs:	Alexandre BERAUD	lic n° 42990
	Alain SIGAUD	lic n° 53859
Médecin	Dr Blanc	lic n°181137

##### *Article 1.2p. Horaires.*

- Clôture des engagements le. 24 juillet 2012.
  - Publication de la liste des engagés le jeudi 26 juillet 2012.
  - Vérifications administratives le 28 juillet 2012 de 15 h à 18 h 30.  
le 29 juillet 2012 de 7h00 à 7h30 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**  
Lieu: Bar Restaurant le Provence LE MONASTIER SUR GAZEILLE.
  - Vérifications techniques le 28 juillet 2012 de 15 h 15 à 19 h 15.  
le 29 juillet 2012 de 7h00 à 7h45 **(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)**  
Lieu: Garage Sagnard (Renault), Avenue des Ecoles , le MONASTIER SUR GAZEILLE.  
Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques du samedi 28 juillet 2012.
  - Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais à 8 h 30 le 29 juillet 2012.
  - **Briefing des commissaires le** Dimanche 29 juillet 2012 à 8 h 00 dans la cour du Collège Laurent Eynac.
  - Essais chronométrés le 29 juillet 2012 de 9 h à 12 h .  
Il y aura deux montées d'essai si l'horaire le permet et dans la mesure où les pilotes respecteront ce dernier.
  - Briefing obligatoire des pilotes le Dimanche 29 juillet 2012 à 8 h 00 dans la cour du Collège Laurent Eynac.
  - Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 h 00 le 29 juillet 2012.
  - Course:
    - 1 ère montée: le 29 juillet 2012 à partir de 14 h.
    - 2 ème montée: le 29 juillet 2012 à partir de 15 h 45.
    - 3 ème montée: le 29 juillet 2012 à partir de 17 h 15.
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.  
Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée.
- Affichage des résultats provisoires dans les 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé situé au départ de la course de côte le 29 juillet 2012.
  - Remise des prix le 29 juillet 2012 à 20 h 30 à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.
  - Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :  
le 29 juillet 2012 de .20h 30 à 22h30, lieu Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE
  - Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:
    - le 29 juillet 2012 à 6 h 30 à proximité de la grille de départ . Les réunions suivantes seront fixés par le président du collège.

Article 1.3p. Vérifications:

Horaires : voir article 1.2p Horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Titaud, 43150 le Monastier.  
Taux horaire de la main d'œuvre: 45 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et en fournir les copies. Ils sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

**Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 18h30 pour les vérifications administratives et 19h15 pour les vérifications techniques le samedi et à 7h30 pour les vérifications administratives et 7h45 pour les vérifications techniques le dimanche.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 juillet 2012 à 8 h.00

Article 1.5p. Dispositions particulières.

Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement et déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions pour des cas non prévus (cas de force majeure, etc...)

En raison de la proximité du bourg du MONASTIER SUR GAZEILLE, les organisateurs refuseront le départ à tout concurrent qui aura fait l'objet d'une infraction au Code de la Route sur le parcours de l'épreuve et dans le bourg et ce dès la parution du présent règlement. Il ne lui sera pas remboursé l'engagement. Il devra respecter scrupuleusement les consignes qui lui seront données par les organisateurs en ce qui concerne la circulation et le régime des parcs de départ, d'arrivée, **des emplacements réservés aux assistances en fonction des Groupes ainsi que pour les convois pour rejoindre le départ.**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

Tout concurrent dont l'attitude sera incorrecte lors de l'épreuve ou de la remise des prix, que ce soit par ses propos ou par ses actes (tricherie, détérioration d'objets, manquement à l'esprit sportif.....) sera exclu du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet auprès de la F.F.S.A.

## **ART 2p - ASSURANCES**

Conforme à la réglementation standard FFSA des courses de côte et slaloms.

## **Article 3p. CONCURRENTS ET PILOTES.**

### Article 3.1p. Engagements.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire,  
BP 9  
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE**

jusqu'au le 24 juillet 2012.

Les frais de participation sont fixés à 160 Euros avec la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les frais de participation sont fixés à 150 Euros pour les membres de l'ASAHVL.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation ainsi que des copies des documents (licence et permis). Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENT.**

### Article 4.1p. Voitures admises.

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 de la réglementation standard des courses de cote et slaloms.

### Article 4.2p. Carburant-Pneumatiques-Equipements:

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms

### Article 4.2.7p. Echappement:

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms

### Article 4.3p. Numéros de Course:

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms

### Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité:

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5p. PUBLICITE**

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

La publicité obligatoire et optionnelle seront précisées dans un additif au moment des vérifications.

## **ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES:**

### Article 6.1p. Parcours:

La Course de Côte du MONASTIER SUR GAZEILLE a le parcours suivant:

RD 500 reliant le MONASTIER SUR GAZEILLE à SAINT-VICTOR.

La course se déroulera en 3 montées (Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée ),

Procédure de départ: Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ donné sur le 2<sup>ème</sup> pont sur le ruisseau de Présailles.

L'arrivée sera jugée sur la RD 500 à 1500 mètres du départ.

Pente moyenne: environ 6%

Longueur du parcours: 1500 mètres.

Modalités de retour au départ: Les voitures descendront sur le parcours de la course sur ordre de la direction de course après le passage de la voiture de sécurité.

Parc départ: RD 500 en direction de Saint Victor avant le premier pont.

Parc d'arrivée: RD 500 au départ de l'épreuve.

Article 6.2p. Route de Course.

Pour accéder au départ de l'épreuve, les concurrents devront emprunter la RD 500 à la sortie du Monastier en direction de Pradelles en convoi pour les groupes **D/E, CN, CM** sous les ordres d'un Directeur de course.

Article 6.3p. File de départ.

File de départ: lieu: RD 500 : 80 mètres avant la ligne de départ.

Les conducteurs devront se conformer aux instructions des Directeurs chargés de la direction des parcs.

Rappel: Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

Article 6.4p. Signalisation:

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms

Article 6.5p. Parc Concurrent:

Les parcs concurrents seront situés: dans la Cour du Collège Laurent Eynac pour les groupes **D/E, CN, CM** pour les autres groupes Avenue des écoles ainsi que dans le **bourg** du Monastier.

La zone de formation des convois pour les groupes **D/E, CN, CM** se situera entre le Bar Le Provence et le rond point des Accacias.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12 heures le samedi 28 juillet 2012

Les remorques devront être garées dans les emplacements déterminés par les organisateurs.

**ATTENTION aucun parc concurrent ne sera admis entre le rond point des Accacias et le départ de la course sous peine d'exclusion.**

Article 6.6p. Parc Fermé Final:

Le Parc Fermé Final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au départ de l'épreuve.

Article 6.7p. Tableaux d'affichage officiels:

Les tableaux d'affichage seront placés:

- pendant les vérifications, aux vérifications administratives
- pendant les essais et la course au niveau de la pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au niveau de la pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence:

Pendant la manifestation une permanence au départ de l'épreuve de 8h à 18h00 T.: 06.76.47.51.59

**Centre de Secours:** Le Monastier sur Gazeille. **Tel: 18**

**SAMU:** Le Puy en Velay. **Tel: 15**

**Gendarmerie:** Le Monastier sur Gazeille. **Tel: 04 71 03 80 09**

## **ARTICLE 7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE.**

### Article 7.1p. Essais:

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms

### Article 7.2p. Conférence aux pilotes:

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu dans la cour du Collège Laurent Eynac LE MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 29 juillet 2012 à 8h00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chef de poste y est obligatoire.

### Article 7.3p. Course:

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms  
Procédure de départ aux feux tricolores.

### Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est strictement interdit.

## **ARTICLE 8p. PENALITES.**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

## **ARTICLE 9p. CLASSEMENT.**

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.  
Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé le dimanche 29 juillet 2012 au départ de la course de côte et seront établis de la façon suivante:

- \*1 classement général.
- \*1 classement général féminin.
- \*1 classement pour chaque groupe.
- \*1 classement par classe.

## **ARTICLE 10p. PRIX. (cumulables)**

### Article 10.2p. Prix

La répartition des prix et des coupes se fera de la façon suivante:

Classement scratch:      1 er      230 €+ coupe  
   2 eme    185 €+ coupe  
   3 eme    150 €+ coupe

Classement par Groupe: 1 er de chaque groupe: 100 €+ coupe si plus de 3 partants

Classement par Classe:							
+ de 10 partants		de 6 à 10 partants		4 et 5 partants		1 à 3 partants	
1 er	160 €+ coupe	1 er	160 €+ coupe	1 er	160 €+ coupe	1 er	100 €+ coupe
2 ème	120 €+ coupe	2 ème	110 €+ coupe	2 ème	90 €+ coupe		
3 ème	100 €+ coupe	3 ème	90 €+ coupe				
4 ème	80 €+ coupe						

Coupe des dames: 70 €+ coupe si plus de 2 partantes.

### Article 10.3p. Coupes:

Tous les concurrents primés auront une coupe.  
Les coupes ne sont pas cumulables.  
Une coupe sera remise à un commissaire.

### Article 10.5p. Remise des prix et coupes:

Elle aura lieu à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 29 juillet 2012 à partir de 20 h30